Certificat personnalisé (sciences de la santé) - 4008

RESPONSABLE :

Nabiha Benyamina Douma
819 762-0971 poste 2606

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le certificat personnalisé constitue un véhicule de formation qui permet de répondre à des besoins ou à des intérêts de formation pour lesquels il n'existe pas de programme spécifique correspondant dans la programmation de l'UQAT.

Le certificat personnalisé se définit autour d'un axe intégrateur que l'étudiante ou l'étudiant doit identifier clairement. Cet axe intégrateur servira à nommer le programme et à désigner le titre du diplôme correspondant. Ainsi, le diplôme se lira « Certificat personnalisé portant sur " axe intégrateur " ».

La proposition de formation de l'étudiante ou de l'étudiant présente un énoncé clair des objectifs poursuivis. Elle comprend un objectif général qui exprime les principaux buts de la formation que l'étudiante ou l'étudiant souhaite acquérir. Elle présente des objectifs spécifiques qui énoncent de façon plus précise les connaissances, les habiletés et les attitudes à développer en ayant toujours à l'esprit l'axe intégrateur préalablement défini. Ces objectifs généraux et spécifiques tiennent compte des finalités des études de 1er cycle.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base études universitaires

Être titulaire d'un diplôme universitaire.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir acquis, dans une expérience pertinente, les connaissances et les habiletés appropriées reliées à la proposition de formation.

PLAN DE FORMATION :

AXE INTÉGRATEUR

6 crédits de formation fondamentale dans la discipline de l'axe intégrateur
6 crédits complémentaires dans la même discipline que l'axe intégrateur
3 crédits d'intégration
15 crédits optionnels

Cours optionnels

Pour compléter son programme, l'étudiante ou l'étudiant choisit 15 crédits dans la même discipline que l'axe intégrateur de son plan de formation ou dans une autre discipline. Le choix des cours optionnels se fait dans la banque de cours de l'Université avec l'autorisation de la direction du Module.

*** : Disponible à distance**

Règlements pédagogiques :

L'étudiant peut inclure dans son projet de formation un minimum de 9 crédits de cours réussis préalablement à son admission au certificat personnalisé : par ailleurs, l'expérience acquise sur le marché du travail ne peut conduire à une reconnaissance d'acquis.

Les cours avec un sigle débutant par SOI sont réservés aux infirmières et aux infirmiers ainsi qu'aux candidates et candidats à l'exercice de la profession infirmière (CEPI). Les personnes qui désirent suivre ces cours doivent être inscrites au tableau de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et en faire la preuve.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant : https://www.uqat.ca/telechargements/sante/lignes-directrices-module-sante.pdf.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

La candidate ou le candidat qui désire compléter un certificat personnalisé soumet une proposition identifiant ses objectifs de formation et les cours qu'elle ou il désire compléter. Une fois la proposition de formation élaborée, elle est acheminée à la direction du Module pour approbation.